

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11A
Date de transmission
en préfecture :

02 JUIN 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernand BOULON.

Secrétaire de séance : Audrey BOURSEAU

Création d'un poste de Brigadier-Chef Principal

Monsieur le Maire expose à ses collègues, la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de permettre le renforcement des effectifs de la Police Municipale, impactée par les récentes demandes de mobilité.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs, tel que modifié par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 novembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : De créer un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs tel qu'établit en annexe.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire

Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 02 JUIN 2025

02 JUIN 2025

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX EMPLOIS PERMANENTS

DENOMINATION DES POSTES	NOMBRE DE POSTES CREES		NOMBRE DE POSTES OCCUPES		NOMBRE DE POSTES VACANTS	
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.
Adjoint Administratif	14	10	0	5	14	5
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} cl.	28	10	16	1	12	9
Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} cl.	19	1	19	0	0	1
Rédacteur	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl.	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl.	3	0	2	0	1	0
Attaché	3	0	2	0	1	0
Attaché Principal	2	0	2	0	0	0
Directeur Général des Services (Attaché Principal)	1	0	1	0	0	0
Directeur de Cabinet	1	0	0	0	1	0
Adj. d'Animation Princ. 2 ^{ème} cl.	4	13	4	6	0	7
Adjoint d'Animation	1	17	0	4	1	13
Adjoint du Patrimoine	1	0	0	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 2 ^{ème} cl.	2	0	1	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 1 ^{ère} cl.	2	0	2	0	0	0
Ass.Cons.Patr.Bibl.Princ. 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique	18	28	1	5	17	23
Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} cl.	24	23	21	11	3	12
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} cl.	8	1	7	1	1	0
Agent de Maîtrise	16	3	7	0	9	3
Agent de Maîtrise Principal	10	0	10	0	0	0
Technicien	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} cl.	2	0	0	0	2	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Ingénieur	1	0	1	0	0	0
Gardien Brigadier de P.M.	5	0	0	0	5	0
Brigadier Chef Principal	5	0	4	0	1	0
Chef de Service Police Municipale	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Princ. de 2 ^{ème} cl.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Princ. de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
A.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	7	0	5	0	2	0
A.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	10	3	1	2	9	1
TOTAL	197	109	110	35	87	74
	306		145		161	

COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS

EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON-COMPLET

Dénomination des postes	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	30 h	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	30 h	6	1	5
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	32 h	4	0	4
Adjoint Administratif	28 h	2	1	1
Adjoint Administratif	30 h	5	2	3
Adjoint Administratif	32 h	3	2	1
Agent de Maitrise	32 h	3	0	3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	32 h	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	32 h	18	6	12
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	30 h	5	5	0
Adjoint Technique	24 h	1	1	0
Adjoint Technique	30 h	11	3	8
Adjoint Technique	32 h	16	1	15
Adjoint d'Animation	32 h	8	0	8
Adjoint d'Animation	30 h	7	2	5
Adjoint d'Animation	24 h	2	2	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	32 h	8	4	4
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	30 h	5	2	3
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	32 h	3	2	1

Total des postes à temps non-complet	109	35	74
---	------------	-----------	-----------

TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS				
Type de contrat	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	20 h	4	1	3
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	24 h	1	0	1
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	35 h	1	1	0
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	30 h	3	1	2
Conseillers numériques	35 h	2	2	0
Contractuel de droit public (Volontariat territorial en Administration)	35 h	1	1	0
Agent recenseur	35 h	18	0	18
Contractuel de droit publique (Chargé de coopération)	35 h	1	1	0
Contractuel de droit publique (Directeur de centre social)	35 h	1	1	0
Apprenti	35 h	10	5	5

EFFECTIF TOTAL DE NON PERMANENT	42	13	29
--	-----------	-----------	-----------

EFFECTIF COMMUNAL TOTAL	348	158	190
--------------------------------	------------	------------	------------